



164

SNUipp65 BP 841 65008 TarbesCedex

- Siège : École Jules Ferry Rue André Breyer à Tarbes
- Tel : 05 62 34 90 54
- Fax : 05 62 34 91 06
- Email : snu65@snuipp.fr
- Site : <http://65.snuipp.fr/>

C'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

suite à notre message précédent nous avons contacté le SNUipp.FSU national pour déterminer la conduite à suivre, notamment au sujet du paramétrage de l'application pour la remontée des résultats.

Comme vous le savez, nous sommes dans une période intermédiaire entre l'ancien et le nouveau gouvernement, il n'y a donc plus de MEN depuis aujourd'hui.

Dans l'attente de la prise de fonctions de son successeur et d'une circulaire de cadrage, vous pouvez donc différer le paramétrage de cette application ou la paramétrer pour un usage interne dont vous auriez l'utilité, l'équipe du nouveau Président de la République s'étant engagé sur la non remontée des résultats. cf article ci-dessous qui paraîtra dans le Monde du 11 mai.

"Vincent Peillon, le conseiller Education de François Hollande, annonce qu'il sera mis fin aux évaluations CE1 - CM2 et que le dispositif est allégé pour la session du 21 au 25 mai. Des discussions devraient s'ouvrir l'année prochaine sur l'ensemble du dossier.

C'était dans l'air depuis hier et c'est aujourd'hui confirmé, le prochain ministre de l'Éducation nationale annoncera, dès sa nomination, que le dispositif d'évaluation CE1 - CM2 ne survivra pas dans sa forme actuelle. Pour la session du 21 au 25 mai 2012, « Les livrets sont imprimés. Les enseignants reçoivent une prime de 400 euros pour s'en charger. Il est trop tard pour dire qu'on arrête tout (...) » indique Vincent Peillon dans le journal Le Monde daté du vendredi 11 mai. les DA-SEN et les IEN devraient être informés de l'abandon de la procédure de saisie et de remontée des résultats au ministère. Les livrets seront mis à la disposition des écoles pour que localement, les enseignants puissent en utiliser les items qu'ils jugent utiles à leur classe, à la réussite de leurs élèves, et comme supports de communication avec les parents. L'indemnité de 400 euros serait alors maintenue. Dès cet été, ouverture de discussions pour tout revoir."

La partie dédiée à ces évaluations serait retirée de la circulaire de rentrée, et le futur ministre devrait annoncer l'ouverture de discussions pour une remise à plat complète du dossier dès l'année prochaine. Pour le SNUipp-FSU, une remise à plat totale des dispositifs d'évaluation et une clarification des objectifs assignés à ces derniers devront être au coeur de la concertation notamment en distinguant pilotage du système (par échantillonnage) et outils utiles aux enseignants pour la

classe. En tout état de cause, ces annonces concrétisent les batailles menées par le SNUipp et les autres organisations syndicales contre des évaluations que le HCE lui-même qualifiait en septembre 2011 de « trompeuses » et de « peu exigeantes ». Quoi qu'il en soit, c'est un premier signal positif envoyé aux enseignants des écoles.

cordialement
joëlle noguère



Le service public d'éducation, nos métiers,
on les aime, *ensemble* on les défend !

